



## ARRÊTÉ

donnant le nom de "Passage de la Petite  
Corraterie" au passage créé dans les immeubles  
entre la Corraterie et la Cité.

du 11 mars 1952

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête adressée au Département des travaux publics,  
en date du 8 février 1952, par M. J. Delarue, mandataire de la So-  
ciété immobilière Corraterie Cité S.A., demandant l'autorisation  
de donner une dénomination au passage créé dans les immeubles 9,  
Corraterie et 13, rue de la Cité, qui permettra de passer de la Cor-  
raterie à la Cité;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des ar-  
tères, du 9 octobre 1931;

vu la lettre du service des archives d'Etat, en date du 14 fé-  
vrier 1952, suggérant de donner à ce passage le nom de "Passage  
de la Petite Corraterie";

vu le préavis favorable de la Ville de Genève, en date du 29  
février 1952;

## ARRÊTE :

De donner le nom de "Passage de la Petite Corraterie" au  
passage créé dans les immeubles entre la Corraterie et la Cité,  
nom traditionnel de la partie nord et haute de la Corraterie.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vi-  
gueur.

\*\*\*\*\*

Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

*F. Combal*

Communiqué à :

Travaux	3 ex.
Sautier	1 ex.
Archives	1 ex.
Ville de Genève	1 ex-

